

TRANSPORT MARITIME : l'assemblée de Corse adopte la délégation de service public confiée à Corsica linea et La Méridionale

L'assemblée de Corse a adopté la nouvelle délégation de service public entre Marseille et les cinq ports corses, qui a été confiée aux compagnies maritimes [CORSICA LINEA](http://www.corsicalinea.com) (siège social à Ajaccio/Corse du sud) et [LA MERIDIONALE](http://www.lameridionale.fr) (siège social à Marseille/Bouches-du-Rhône, CA 89,8 M€) à partir du 1er janvier et pour sept ans. www.corsicalinea.com
www.lameridionale.fr